

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le lundi 12 janvier 1953.

Il est résolu que les membres suivants forment le comité permanent de la banque et du commerce:

MM.

Adamson,	Fulford,	McCusker,
Argue,	Fulton,	Nickle,
Arsenault,	Gibson,	Nowlan,
Ashbourne,	Gingras,	Picard,
Balcom,	Gour (<i>Russell</i>),	Quelch,
Bennett,	Harkness,	Richard (<i>Ottawa-Est</i>),
Blackmore,	Hees,	Riley,
Brooks,	Hellyer,	Smith (<i>Moose-Mountain</i>),
Cameron,	Helme,	Smith (<i>York-Nord</i>),
Cannon,	Henry,	Stewart (<i>Winnipeg-</i>
Carroll,	Hunter,	<i>Nord</i>),
Cleaver,	Jeffery,	Thatcher,
Crestohl,	Laing,	Viau,
Dumas,	Leduc,	Ward,
Fleming,	Low,	Welbourn,
Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	Macdonnell (<i>Greenwood</i>),	White (<i>Hastings-</i>
<i>Rosemont</i>),	Macnaughton,	<i>Peterborough</i>)—50.
Fraser,	Maltais,	

Il est ordonné que le comité permanent de la banque et du commerce soit autorisé à examiner toutes questions et tous sujets qui peuvent lui être déférés par la Chambre, et de faire rapport, de temps à autre, de leurs observations et de leurs opinions à cet égard; et qu'il soit autorisé à assigner des personnes et à ordonner la production de documents et de dossiers.

Certifié conforme.

Le JEUDI 22 janvier 1953.

Il est ordonné que le quorum dudit comité soit réduit de 15 à 10 membres et que l'application de l'article 63 (1) d) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Il est ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné que ledit comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il désignera et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.